

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 16 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Sénat ouvre la voie aux infirmier(e)s de famille : la FNI salue une avancée pour la qualité des prises en charge et la coordination

La FNI salue l'adoption par le Sénat d'un amendement au PLFSS 2019 qui ouvre la possibilité d'expérimenter la désignation d'infirmières ou infirmiers de famille, reprenant ainsi l'une des revendications qu'elle a portées et qui est saluée par l'Ordre infirmier. Il s'agit d'une avancée majeure pour la qualité des soins et la coordination qui permet de donner une visibilité au triptyque médecin traitant/ Infirmier de famille/ pharmacien correspondant autour du patient.

Le concept d'infirmière référente, ou infirmière « de famille » est recommandé dans le programme « Santé 21 » de l'OMS pour l'Europe déjà mis en œuvre dans de nombreux pays. Il permet à la France de s'inscrire ainsi dans les grandes dynamiques à l'œuvre destinées à moderniser les prises en charge face aux défis du vieillissement et de la chronicisation des pathologies. Inscrire dans la loi Française ce concept était une mesure phare portée par la FNI dans son livre blanc « HORIZON 2030 » publié en 2011.

Le champ d'intervention des infirmiers de famille, dans le cadre du rôle propre infirmier englobe des missions telles que la consultation infirmière, l'évaluation de la dépendance, l'élaboration d'un plan d'aide et de soins, mais surtout la coordination sociale et soignante, ce qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan « Ma santé 2022 ».

En ouvrant la voie aux infirmiers de famille, un signal fort est donné à une profession en attente de reconnaissance de son rôle dans la qualité et l'efficacité des prises en charge des patients dans leur parcours de vie.

La FNI demande à présent au Gouvernement et aux députés de soutenir à leur tour cette disposition très attendue par la profession et les familles confrontées aux difficultés que représente le maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes en perte d'autonomie.

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13